

Un appui aux revendications des avocats et notaires de l'État québécois

MONTRÉAL, le 16 févr. 2017 /CNW Telbec/ - Les conseillères et conseillers juridiques de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, représentés par la Fédération des professionnelles de la CSN et le Syndicat des employées et employés de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (SECDPDJ), appuient les revendications des avocats et notaires de l'État québécois (LANEQ). Ces derniers sont en grève générale illimitée depuis le 24 octobre 2016 et revendiquent la parité avec les avocats agissant comme procureurs aux poursuites criminelles et pénales.

Les conseillères et conseillers juridiques du SECDPDJ jugent inacceptable que le gouvernement tente de mettre fin à la parité historique dans la rémunération et les conditions de travail qui existent entre les juristes du secteur public, incluant ceux œuvrant au sein d'organismes gouvernementaux. Le secteur public est composé de juristes de différentes spécialités qui contribuent tous par la nature de leur travail au bon fonctionnement de l'État, et ce, dans le respect des principes de droit sur lesquels est fondée notre société. L'ensemble des juristes doit ainsi bénéficier d'une égale reconnaissance de leur statut et de l'importance de leur travail.

Les conseillères et conseillers juridiques du SECDPDJ appellent le gouvernement à agir rapidement pour conclure avec LANEQ une entente qui reflète le rôle essentiel qu'occupent les avocats et les notaires de l'État québécois. Il est fondamental que cette entente respecte véritablement le principe de la parité.

En solidarité avec les grévistes, les conseillères et conseillers juridiques du SECDPDJ ont décidé de verser une contribution à LANEQ afin de les soutenir dans la poursuite de leur négociation.

Affilié à la Fédération des professionnelles de la CSN, le Syndicat des employées et employés de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse représente 137 salarié-es dans huit régions du Québec, dont les 18 conseillères et conseillers juridiques.

Fondée en 1921, la CSN est une organisation syndicale qui œuvre pour une société solidaire, démocratique, juste, équitable et durable. À ce titre, elle s'engage dans plusieurs débats qui intéressent la société québécoise. Elle est composée de près de 2 000 syndicats. Elle regroupe plus de 300 000 travailleuses et travailleurs réunis sur une base sectorielle ou professionnelle, dans huit fédérations, ainsi que sur une base régionale dans treize conseils centraux, principalement sur le territoire du Québec.

SOURCE Syndicat des employées et employés de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (SECDPDJ)

Renseignements : Catherine Gauvreau, présidente du SECDPDJ, téléphone 514 873-5146, poste 218

LIENS CONNEXES
<http://www.csn.qc.ca/>

FORFAITS PERSONNALISÉS

Jetez un coup d'œil sur nos forfaits personnalisés ou créez le vôtre selon vos besoins de communication particuliers.

Commencez dès aujourd'hui

ADHÉSION À CNW

Remplissez un formulaire d'adhésion à CNW ou communiquez avec nous au 1-877-269-7890.

RENSEIGNEZ-VOUS SUR LES SERVICES DE CNW

Demandez plus d'informations sur les produits et services de CNW ou communiquez avec nous au 1-877-269-7890.